

Enquête nationale sur la drogue

Salah C.

Une enquête nationale sur la prévalence de la drogue en Algérie sera lancée, à partir de la mi-décembre, afin de connaître l'ampleur de ce phénomène et élaborer une politique nationale globale de lutte contre ce fléau.

C'est ce qu'a appris, hier, l'APS auprès de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT), dont le directeur, Abdelmalek Sayah, a précisé que «cette enquête nationale a bénéficié d'une enveloppe financière de plus de 17 millions de dinars». M. Sayah, a fait cette déclaration en marge des travaux du séminaire de formation sur la détection et la répression des drogues de synthèse qui se tient à Alger. Il a indiqué que l'enquête, d'une durée de 8 mois, couvrira un échantillon de 20.000 ménages et concernera toutes les couches et catégories de la société, afin d'avoir, a-t-il dit, une vision approfondie sur l'état d'extension de ce fléau.

Dans les détails, l'enquête en question concernera les tranches d'âges de 12 à 15 ans, de 15 à 20 ans, de 20 à 40 ans, et celle des plus de 40 ans et sera réalisée sur la base de questionnaires individuels. Au volet des ressources humaines, le DG de l'ONLDT a fait savoir qu'elle sera menée par des experts et enquêteurs et qu'elle permettra d'obtenir une cartographie sur l'ampleur du phénomène et cerner le genre de drogues consommées et la catégorie des consommateurs.

Selon le même responsable, l'objectif de cette opération vise à évaluer l'ampleur de la propagation et l'usage des drogues, ainsi que la connaissance du phénomène sur le terrain, particulièrement en milieu scolaire et universitaire.

M. Sayah a également précisé que «cette enquête sera suivie d'une autre, spécialisée pour le milieu scolaire, qui sera lancée à compter du 2^e trimestre 2009».

Par ailleurs, le projet du plan d'action algérien pour l'année 2009, portant sur la lutte contre la toxicomanie, a été adopté par le Réseau méditerranéen de coopération dans le domaine de la lutte contre les drogues «Med-NET», a encore fait remarquer Abdelmalek Sayah. Il a précisé que «ce plan d'action

porte notamment sur l'organisation de plusieurs séminaires nationaux, particulièrement un séminaire d'étude sur l'application de la loi 04-18 relative à la prévention et à la répression de l'usage du trafic illicite des drogues et un autre sur la formation des psychologues de différents secteurs intervenant dans la lutte contre la drogue». Il est également prévu, selon M. Sayah, la tenue de séminaires pour la formation de responsables des associations dans le domaine de la prévention, de la communication et de l'animation en matière de lutte contre la drogue, ainsi que des activités et des séminaires régionaux destinés au personnel médical et paramédical chargé de l'encadrement des centres intermédiaires et les centres hospitaliers pour le traitement de la toxicomanie.

Concernant le séminaire, ouvert hier, organisé dans le cadre du programme d'action 2008 du réseau «Med-NET», en coordination avec le groupe Pampidou du Conseil de l'Europe, il vise à renforcer les capacités des services de lutte contre les drogues dans le domaine des drogues de synthèse et d'améliorer les connaissances des personnels opérationnels des services de lutte en vue de perfectionner leur savoir-faire en terme de détection et de répression de ces drogues, selon les organisateurs. Pour ces derniers, un programme de formation a été retenu et s'articule autour de deux axes, à savoir: la formation théorique des personnels opérationnels des services de lutte portant sur la définition des drogues de synthèse, leur composition, leur fabrication, les précurseurs, les effets, les laboratoires de fabrication et leur démantèlement.

Quant au deuxième axe, il porte sur la formation pratique en laboratoire portant sur l'analyse scientifique de ces drogues et de leur précurseurs ainsi que les techniques et les équipements inhérents à ce domaine.

Dans son intervention d'ouverture des travaux, M. Sayah a déclaré que «les drogues de synthèse qui ont envahi plusieurs pays ne sont pas répandues en Algérie et que notre pays doit prendre ses précautions et s'y préparer en conséquence, compte tenu de la libre circulation des biens et des personnes».